economiesuisse

Loi sur la sécurité de l'information: le Parlement fait preuve de modération

Le Conseil national a éliminé l'ultime divergence qui subsistait dans la loi sur la sécurité de l'information. La loi est une étape importante dans la lutte contre la cybercriminalité en Suisse. Le Parlement a heureusement admis que le fait de signaler des vulnérabilités ne renforçait pas la sécurité.

Au vu de la forte croissance des cyberattaques ciblant des entreprises et des institutions suisses, nous devons investir dans des mesures de protection adaptées. Cela s'avère d'autant plus nécessaire pour les infrastructures dites «critiques», dont la défaillance entraînerait des dommages importants pour l'économie et la société. economiesuisse salue les adaptations décidées par le Conseil national dans la loi sur la sécurité de l'information. Cette loi prévoit notamment l'obligation pour les exploitants d'infrastructures critiques de signaler les cyberattaques au Centre national pour la cybersécurité (NCSC). Le Conseil national souhaitait initialement étendre cette obligation aux «vulnérabilités informatiques» identifiées par les entreprises. Les milieux économiques et les exploitants d'infrastructures critiques s'y sont opposés avec succès. En effet signaler des vulnérabilités à un service fédéral central irait à l'encontre d'une sécurité accrue, ce que le Conseil national a maintenant également admis. Pour les hackers, les failles signalées auraient eu le même effet qu'un pot de miel sur un ours et auraient risqué de tomber entre les mains de criminels avant que les failles de sécurité ne soient levées.

LA LUTTE POUR LA CYBERSÉCURITÉ SE POURSUIT

Le projet sera soumis au vote final dès cette session, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, il est important que les milieux politiques et économiques soient conscients que cette loi ne met pas un terme, loin de là, à la lutte acharnée contre la cybercriminalité. Les risques continueront en effet à évoluer et se renforcer avec le temps. Les nouvelles technologies obligeront à repenser les dispositifs de défense existants. La coopération d'égal à égal entre l'État et l'économie reste une condition sine qua non pour lutter efficacement contre ce fléau.